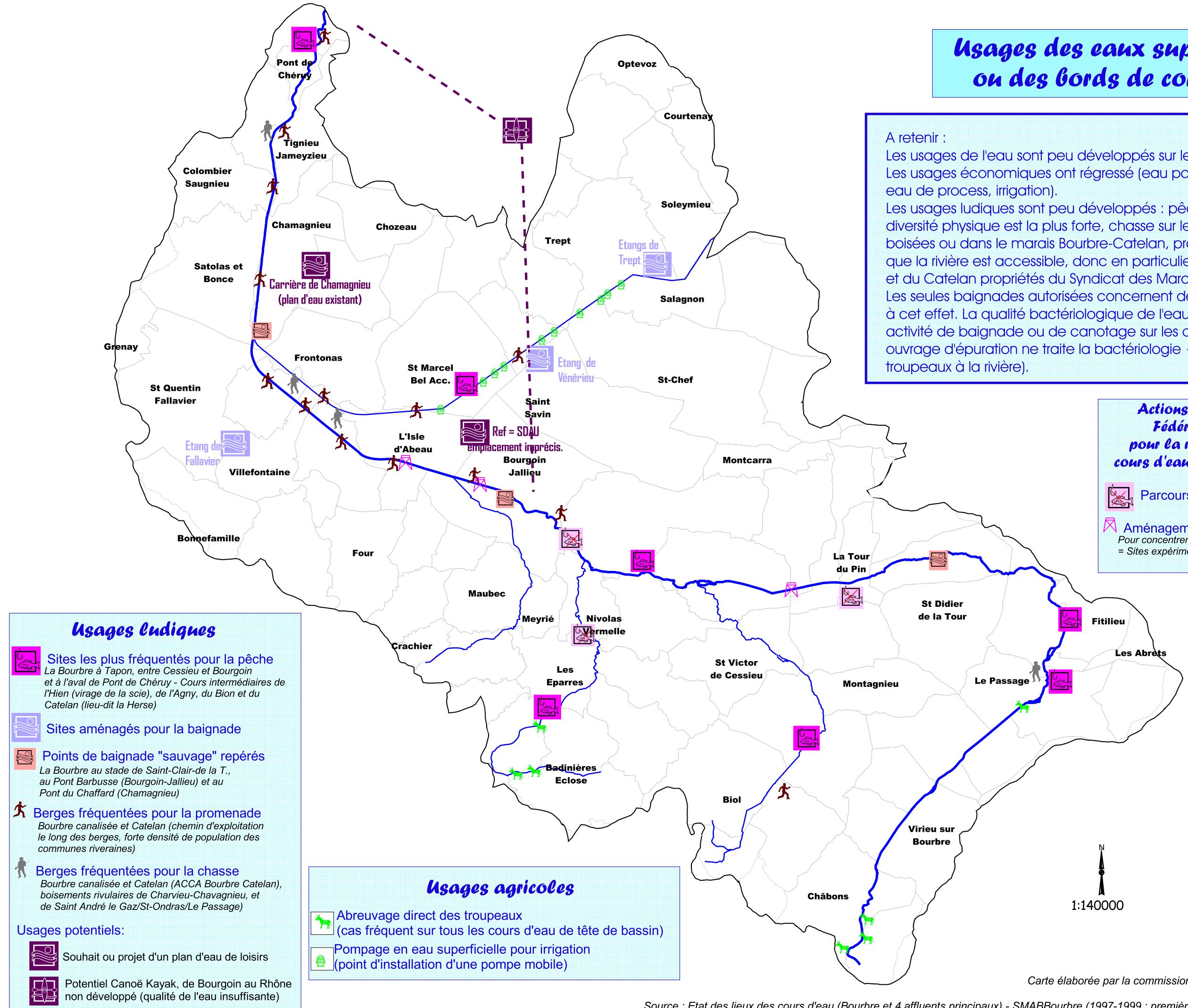


Usages des eaux superficielles ou des bords de cours d'eau



1:140000

SAGE Bourbre

A retenir :

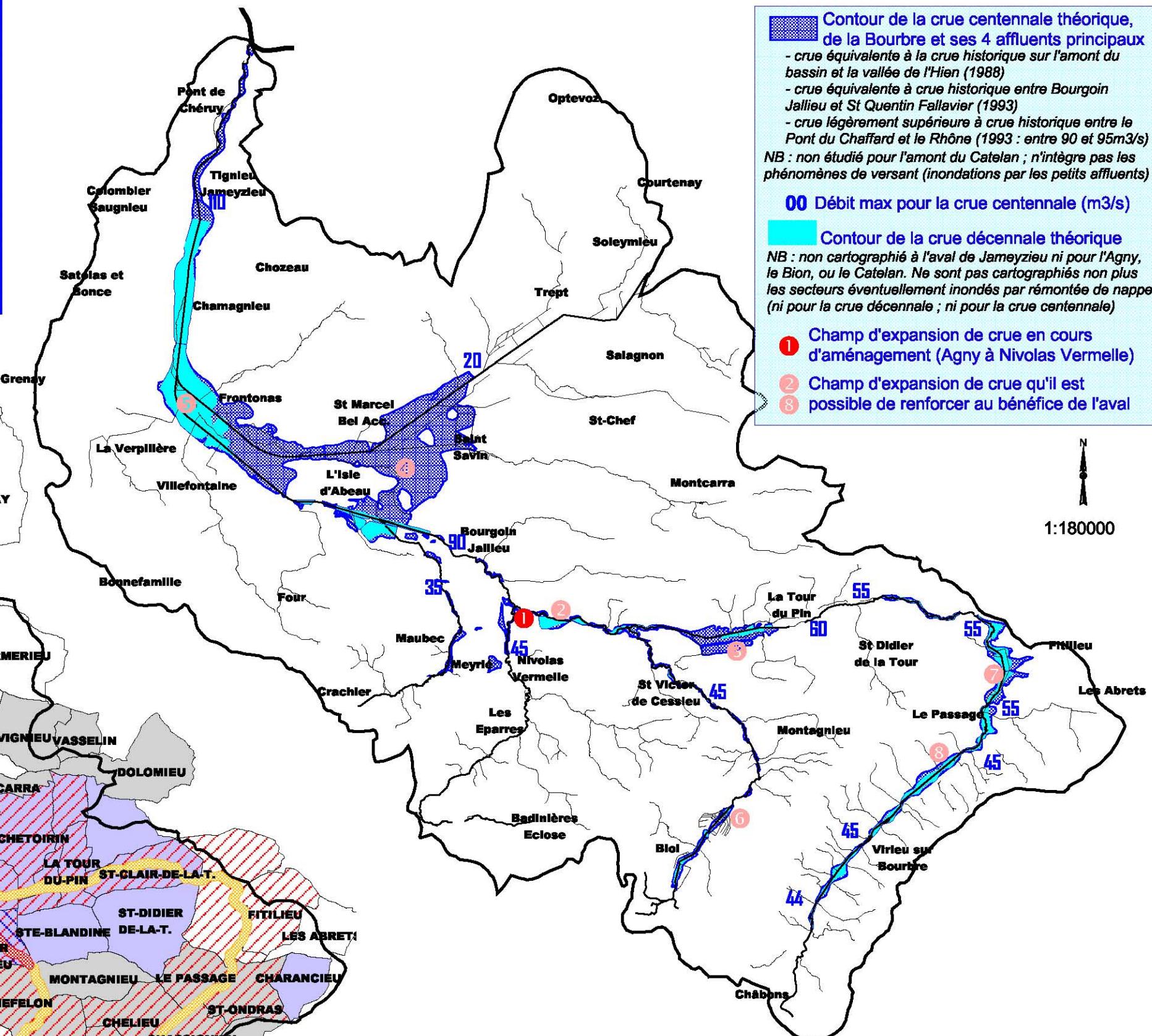
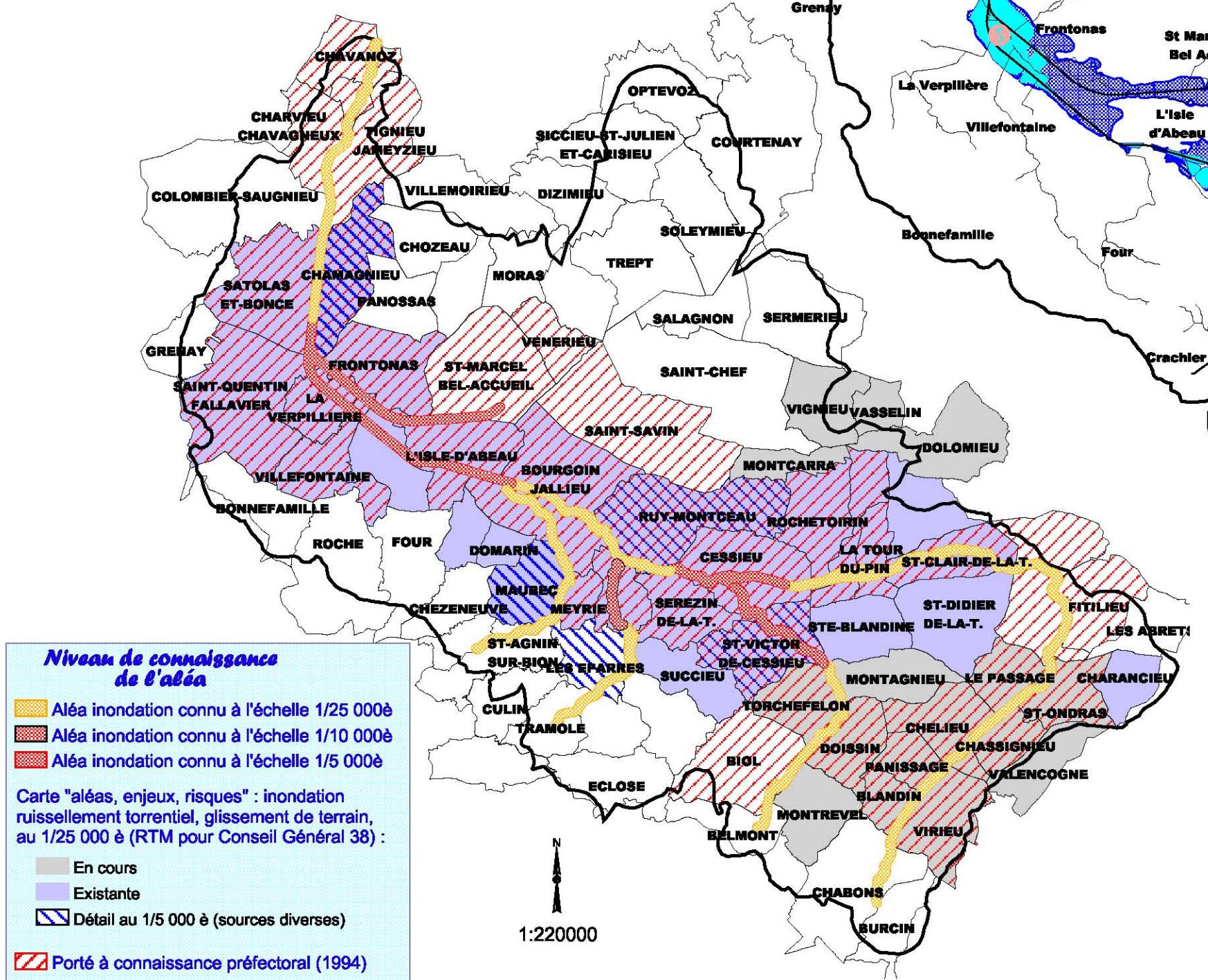
La carte des zones inondables (à droite) est une carte théorique (débit centennal en tout point du bassin).

Il demeure 5 champs majeurs d'expansion des crues centennales qui ont un rôle certain pour tempérer les crues exceptionnelles ; certains pourraient être efficacement renforcés.

Avec l'amélioration constante de la connaissance des aléas liés à l'eau (ruissellement torrentiel des affluents non représentés, glissement de terrain, inondation), la prise en compte du risque peut s'améliorer dans les documents d'urbanisme.

Pour qu'il y ait risque, il faut que l'aléa survienne sur un territoire à enjeu (voir carte 2-1). L'aggravation du risque peut être liée à l'aggravation de l'aléa (ex : aggravation du ruissellement, suppression des zones inondables) aussi bien qu'à l'augmentation des enjeux exposés (ex : urbanisation en zone inondable).

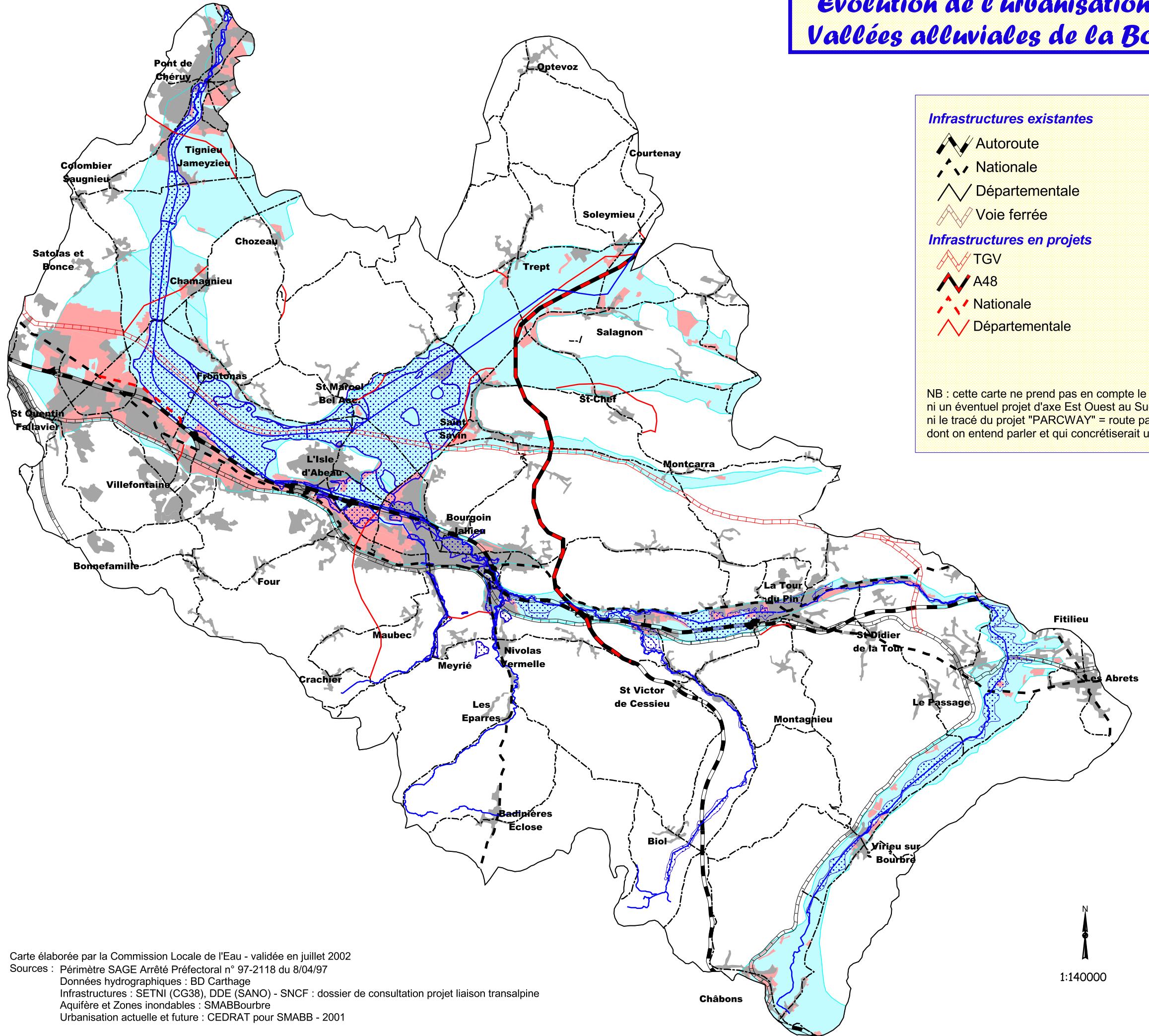
Zones inondables et niveau de connaissance des aléas



SAGE Bourbre

Evolution de l'urbanisation et gestion de l'eau

Vallées alluviales de la Bourbre et du Catelan



A RETENIR :

Etat actuel

En crue centennale, les champs d'inondation encore existants ont un rôle majeur dans la maîtrise des inondations. Les traversées urbaines sont protégées au maximum de ce que permettent des réponses locales sans aggraver le problème à l'aval.

Dans cette situation, il reste des risques en marge des agglomérations où se situent en général des enjeux économiques très sensibles (zones d'activités).

Des possibilités de renforcer l'efficacité des champs d'expansion de crue existent mais il s'agit de projets lourds, à efficacité limitée.

L'aquifère alluviale, dans lequel est prélevé 60 % de l'eau potable consommée sur le bassin, est urbanisé à 15-20%. Par nature très vulnérable (du fait de sa perméabilité), il est donc particulièrement exposé :

- aux risques de pollution diffuse, chronique
- aux risques de pollution accidentelle

Etat futur potentiel :

On dénombre plusieurs projets (urbanisation inscrite au POS ou infrastructures) qui empiètent sur la zone inondable et qui viendraient :

- diminuer les champs d'expansion de crue
- augmenter les enjeux à protéger
- augmenter la pression sur la ressource en eau potable (risque de pollution toxique accidentelle)

Carte élaborée par la Commission Locale de l'Eau - validée en juillet 2002

Sources : Périmètre SAGE Arrêté Préfectoral n° 97-2118 du 8/04/97

Données hydrographiques : BD Carthage

Infrastructures : SETNI (CG38), DDE (SANO) - SNCF : dossier de consultation projet liaison transalpine

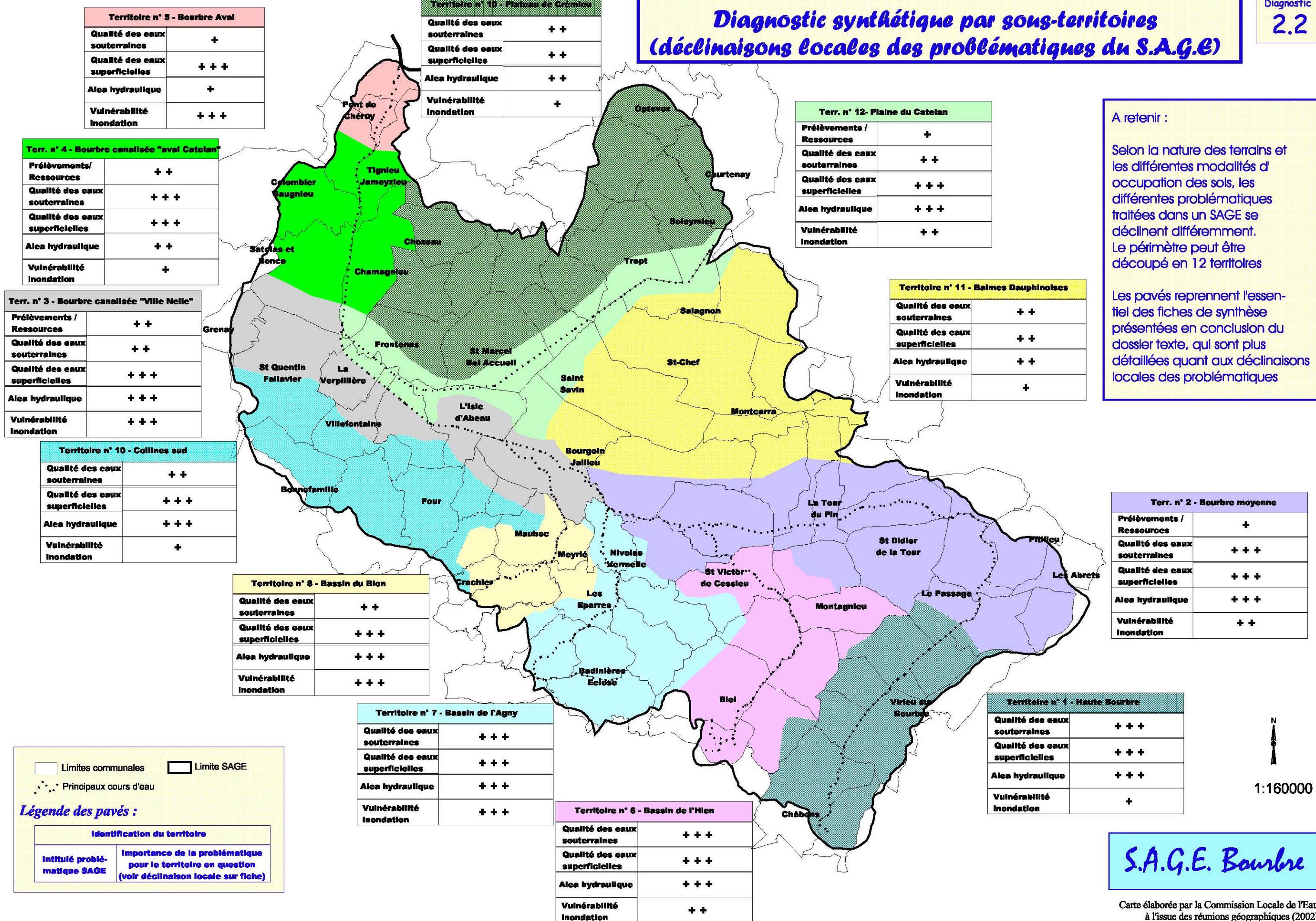
Aquifère et Zones inondables : SMABBourbre

Urbanisation actuelle et future : CEDRAT pour SMABB - 2001

1:140000

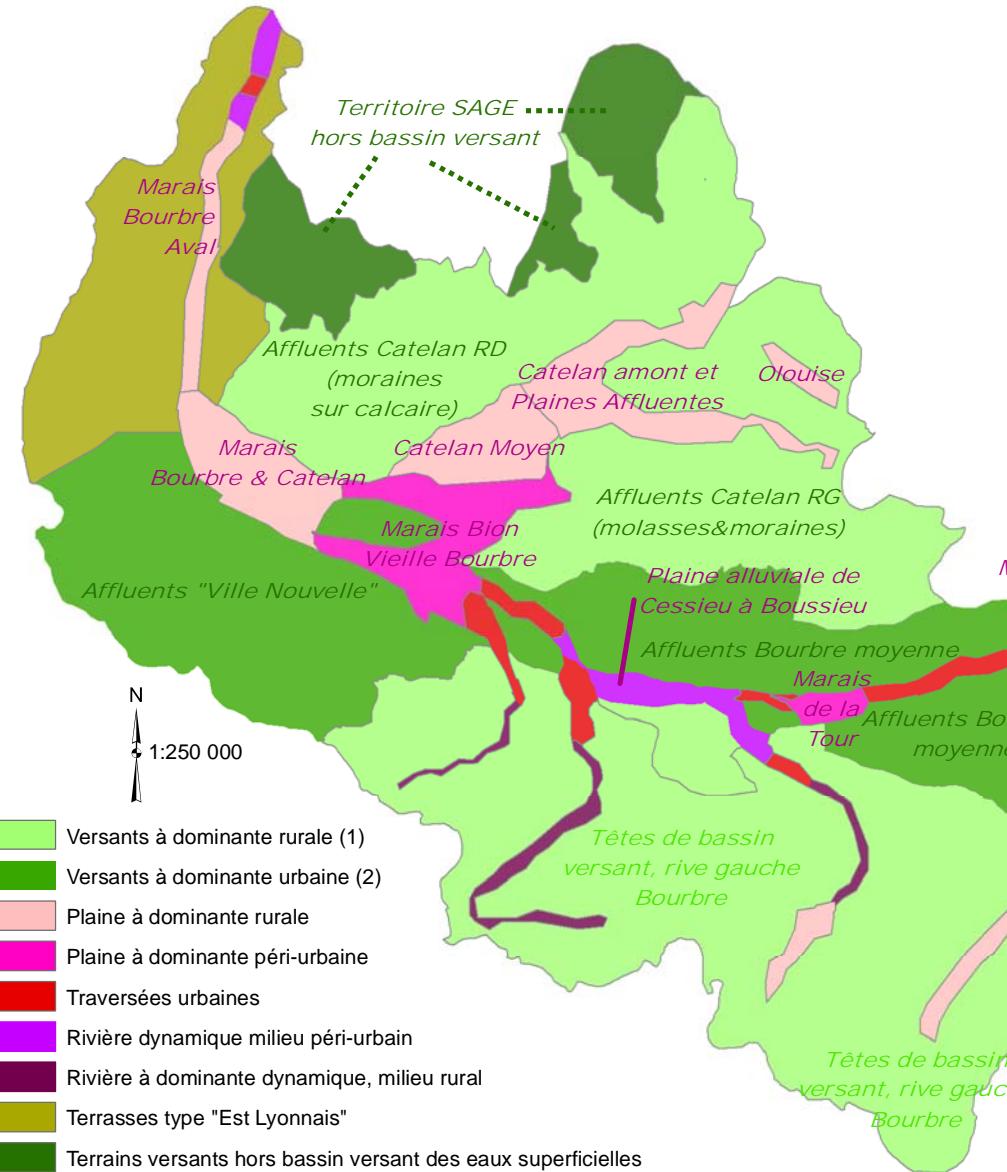
S.A.G.E. Bourbre

Diagnostic synthétique par sous-territoires (déclinaisons locales des problématiques du S.A.G.E)



Les différentes unités fonctionnelles du bassin de la Bourbre : éléments pour une vision globale

Diagnostic
2.3



Ce découpage en unités fonctionnelles relève de plusieurs critères :

- Géographie physique (géologie, pédologie, circulation de l'eau et zones de rétention)
- Histoire (degré d'influence de la géographie physique par les aménagements du territoire et les usages de l'eau)
- Les enjeux (zones inondables stratégiques, zones humides à forte valeur biologique ou fort rôle fonctionnel, périmètre de protection éloigné et/ou bassin d'alimentation de captage AEP).

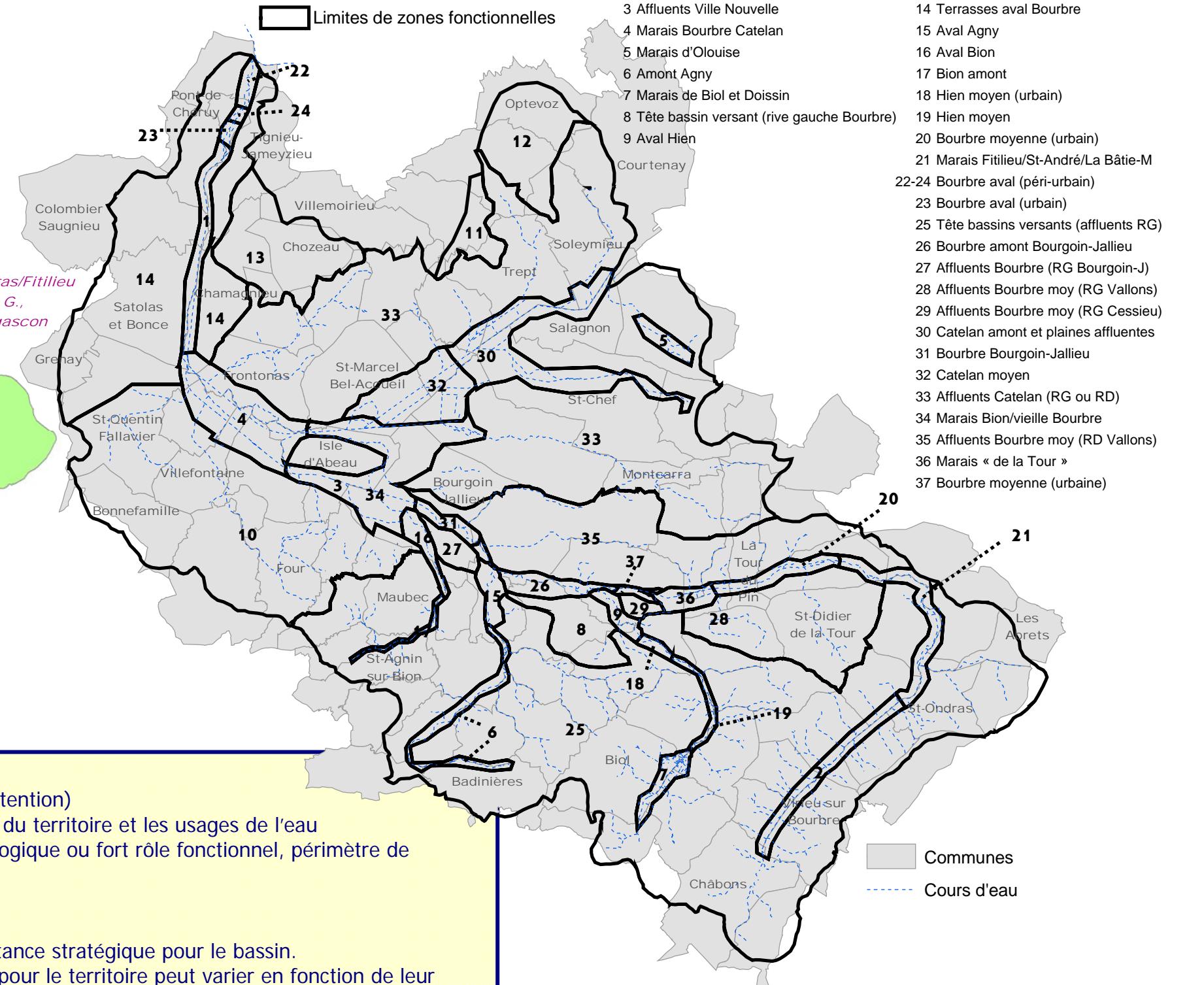
Les échanges en concertation soulignent :

- Que toutes les zones humides ou zones inondables n'ont pas la même importance stratégique pour le bassin.
- Qu'entre 2 zones de caractéristiques intrinsèques similaires, leur importance pour le territoire peut varier en fonction de leur localisation et des enjeux environnants
- Qu'on ne peut caractériser définitivement un milieu en constante évolution par nature

En lien avec les objectifs territorialisés parmi les différents thèmes que le SAGE concerne, ce découpage pré-identifie le territoire dans lequel il convient de replacer tout projet même ponctuel.

Nota Bene :

Territoire minimal mais pas suffisant pour certains projets de grande ampleur ou pour certains thèmes (ex : hydraulique) ; Pour les zones 10, 14, 25 et 33, descendre au bassin versant élémentaire pour les enjeux liés aux eaux superficielles



S.A.G.E
Bourbre

Nom	Enjeu Eau Particulier au site	Enjeux autres (et potentiels)	Echéance	Pilotage ¹
Marais Catelan (amont RD65) (+/- Marais Olouise ?) <u>SAGE</u> : zone humide d'intérêt environnemental particulier, stratégique pour la gestion de l'eau + zone où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur	Biodiversité Régulation des crues Ressource AEP	Agriculture, irrigation, développement rural	Priorité 1	?? SMABB // dimension gestion globale AEP pour animation (contexte de l'appel à projet « DTR ») +/- Co-maîtrises d'ouvrage à définir autour de l'enjeu AEP (cf préconisation P3-d)
Marais de Biol et Doissin	Biodiversité Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates)	Agriculture, Cadre de vie, autoroute, réintroduction de la cigogne, (valorisation des produits du terroir et tourisme vert)	Priorité 1 (démarré ; SDAGE = reconquête des têtes de bassin)	Cté communes Vallée de l'Hien (compétence = aménagement du territoire - (contexte de l'appel à projet DTR ¹¹)
Marais de Virieu	Biodiversité (courlis) Régulation des crues Qualité eaux superficielles (RNABE nitrates), ressource AEP (Prévention pesticides puits St-Ondras)	Agriculture, cadre de vie, (loisirs verts, chasse, pêche).	Priorité 2 (gestion de la zone humide étroitement liée à la gestion du transport solide ; donc en attente résultats étude géomorphodynamique (cf PVEU7)	? ? Cté communes Virieu-Vallée de la Bourbre (compétence = développement rural) +/- St-Ondras et Le Passage
Marais Bourbre moyenne +/- Marais du Clandon	Biodiversité – Boisement alluvial d'intérêt patrimonial de bassin. Régulation des crues Soutien des étiages	Chasse, pêche, agriculture (entre déprise et drainage selon les zones) +/- patrimoine industriel, forêt ?	Dès que possible. Faire émerger les maîtres d'ouvrage en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.	? ? Cté communes de la Chaîne des Tisserands (compétence = environnement et développement économique)
Marais de la Tour	Biodiversité Régulation des crues Soutien des étiages ?	(mal connus, déprise ?) Autoroute, Décharge Classe II	Priorité 2 (// écrêttement des crues+mesures compensatoires) ; voir priorité 1 // projet d'extension du Centre de Stockage de Déchets Ultimes.	? ? Cté de communes des Vallons de la Tour (compétence = environnement et développement) ?
Marais du Vernay	Biodiversité Expansion des crues Soutien des étiages Ressource AEP	Agriculture, Chasse A43/48, voie ferrée et frêtGV	Priorité 2 // écrêttement des crues + LGV	? ? CAPI ? ?? SMABB (projet de sur-inondation)
Marais Bion / Vieille Bourbre	Biodiversité Régulation des crues Mesures compensatoires (urbanisation et infrastructures)	infrastructures, agriculture, drainage, cadre de vie péri-urbain, « vélo route/voie verte », cadre de vie, loisirs verts, chasse,	Priorité 1 (démarré) // mesures compensatoires urba en périphérie et projet de renforcement de l'écrêttement des crues par sur-inondation.	SMABBourbre pour le compte de la CAPI (contexte du contrat d'agglomération) + lien avec communes limitrophes, en parallèle à la délimitation de l'Espace Utile à Enjeu Caractérisé.
Marais Bourbre/Catelan	Biodiversité (APPB Confluent Bourbre Catelan), LGV	Plans de gestion (APPB, communaux)		
Marais Catelan/St-Savin	Biodiversité Régulation des crues	Agriculture, irrigation, LGV, drainage, carrière, A48	Priorité 2	? ? CC Balmes Dauphinoises ?
Marais Bourbre aval	Corridor Qualité eaux superficielles Qualité des eaux souterraines	Agriculture (irrigation), Chasse	Priorité 4	??
Boisement alluvial Pont de Chéry-Chavanoz	Espace de divagation Régulation des crues	Pêche, promenade, espèces envahissantes, projet de requalification entre Seuil Goy et Rhône (+ vaste)	Priorité 2 (voir 1 si l'agglo démarre projet de requalification (contexte du CDRA))	Co-maîtrise d'ouvrage à définir entre les 4 communes

¹ A TRAVAILLER en phase d'élaboration du Contrat de Rivière, en parallèle à la Délimitation de l'espace Utile à Enjeu Caractérisé au sein de la zone stratégique de bassin (PVEU3)

Les Zones Stratégiques de Bassin conjointement des zones inondables, des zones humides voire des aires d'alimentation de captage en eau potable avec une forte pression foncière et une économie agricole de plaine dynamique.

Afin de concilier durablement les exigences d'une gestion équilibrée de l'eau et des milieux tenant compte des réalités socio-économiques, le SAGE :

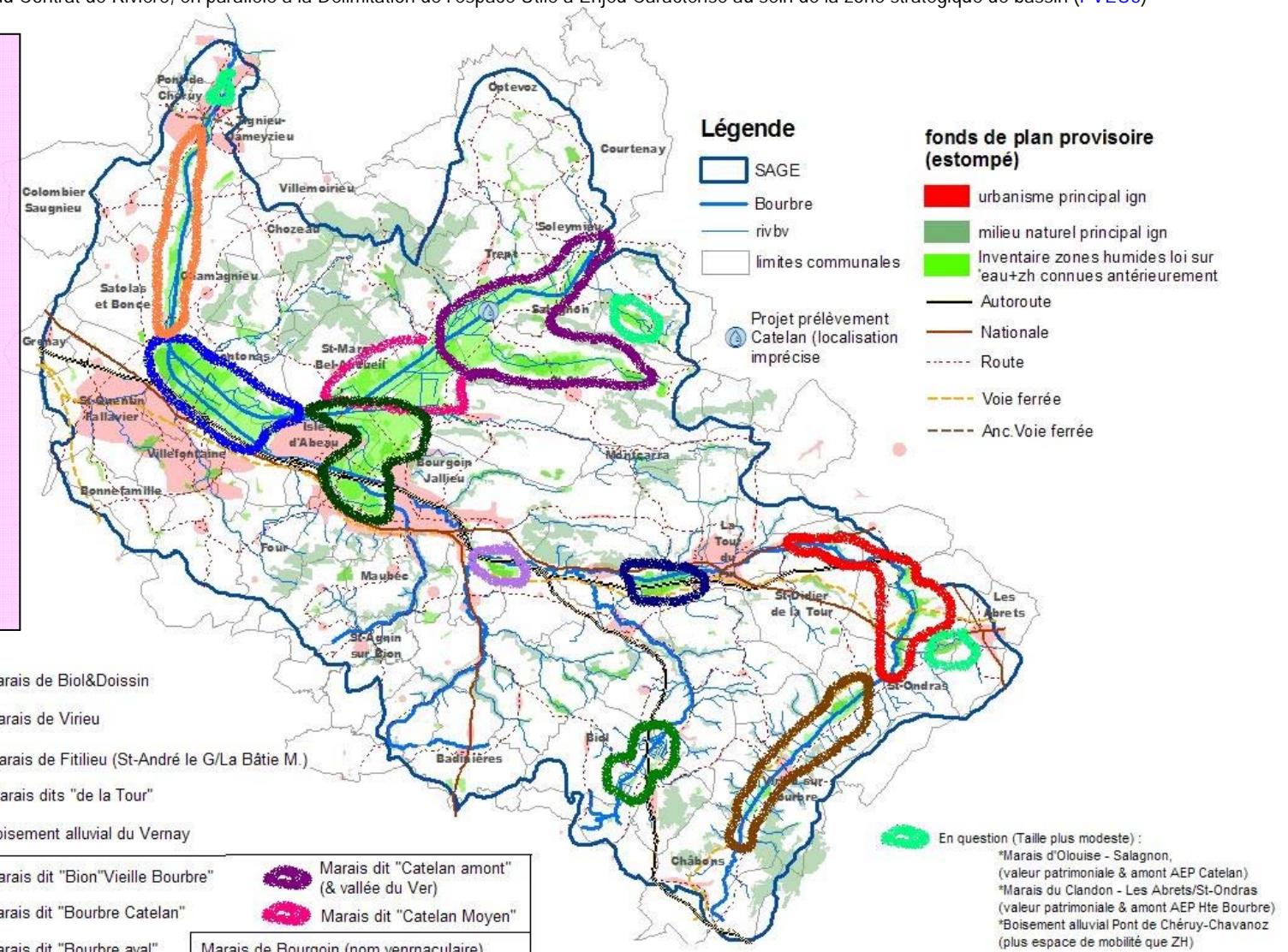
- **Encadrera** au sein de ces zones stratégiques la délimitation des Espaces Utiles à Enjeu Caractérisé (EUEC) qui seront préservés de l'urbanisation

- **Encourage** la valorisation de ces EUEC dans l'économie rurale en recherchant les synergies avec une vocation agricole durable... adaptée aux exigences contemporaines pour l'eau.

- **Orientera** les projets incontournables vers les EU à Enjeu Non Caractérisé et

suggère fortement d'étudier globalement les modalités d'aménagement, pour optimiser l'intégration des projets, leurs mesures correctrices sur site et préparer les possibilités de compensation en cohérence avec les enjeux agricoles... Alors

réduire les contraintes qui s'imposent aujourd'hui au cas par cas des dossiers sans pour autant garantir une veille suffisante au cumul des impacts



Logique de gestion/aménagement de cours d'eau en lien avec l'objectif 4.2

Ces logiques d'intervention se basent sur une connaissance empirique aujourd'hui devenue insuffisante pour répondre aux exigences de l'évaluation technico-économique d'opérations mêmes ponctuelles.

En attendant une connaissance approfondie et partagée, à même de faire évoluer la stratégie, ces principes permettent de positionner toute intervention urgente dans un cadre cohérent déjà favorable à la diversification des habitats (*bras mort de « Piot » à Cessieu, méandres de Villefontaine, du Vernay, du seuil Goy au Rhône..*).

Logiques d'intervention (gestion ou travaux)

prévention des dégradations et techniques alternatives de réparation adaptées aux enjeux (éviter sur-protection)

Rivière de marais agricole drainé : la renaturation écologique ne doit pas compromettre les fonctionnalités minimales requises en terme d'écoulement des crues et de rabattement de la nappe au regard des enjeux et usages socio-économiques

Favoriser autant que faire se peut la mobilité en fonction des enjeux locaux détaillés

Périmètre SAGE

Limites communales

